

Commune de SAINT-FRAIMBAULT (61)

L'an deux mil vingt et un, le huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. LEROUX Éric, Maire.

Étaient présents : MM. LEROUX, CANU, Mme TARTIER, M. COME, Mme QUINTON, MM. LEROYER, FOURNIER, Mme ESTEBES, MM. JAMELOT, LHERMITTE, FIAULT, LEDAUPHIN, Mme DUBOST.

Était excusé : Estelle HARDY (Pouvoir à Franck FIAULT)

Était absent : Xavier VANNIER

Secrétaire de séance : Christine TARTIER

APPROBATION DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 JANVIER 2022

La séance du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2022 a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

2022-008 INTERVENTION DE CELINE GUNES POUR INSITE

Après un exposé sur le fonctionnement d' InSite en terme d'accompagnement, de formation et d'outils pour l'accueil de deux volontaires pour des missions de services civiques, 24h par semaine, pendant 6 mois. Afin de mener des projets culturels, environnementaux et/ou sociaux, l'explication de la fiche mission InSite par Céline GUNES. Les frais d'hébergement seront à la charge de la Commune de SAINT-FRAIMBAULT.

Monsieur le Maire consulte le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DONNE** son accord pour le projet
- **CHARGE** le Maire de signer tous les documents liés à ce dossier et de faire les démarches nécessaires pour accueillir les volontaires.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021
COMPTE ADMINISTRATIF 2021
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Report de ces sujets lors d'une prochaine réunion.

2022-009 APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur le Maire commente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 21 février 2022 et soumet celui-ci à l'approbation des membres présents.

Vu le rapport de la CLECT en date du 21 février 2022 présentant les montants définitifs des transferts de charges permettant de déterminer le montant des attributions de compensation qui en découlent, les communes doivent délibérer dans les conditions de majorité qualifiées prévues à l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales pour approuver ce rapport.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées du 21 février 2022,
- **PREND ACTE** du montant de l'attribution de compensation définitive pour l'exercice 2021 qui s'élève à 256 315.11 €,
- **PREND ACTE** du montant de l'attribution provisoire de compensation 2022 à reverser à la Communauté de Communes Andaine-Passais pour un montant de 256 315.11 €
- **INDIQUE** que la dépense est inscrite au compte 739211 « Attribution de compensation »,
- **DIT** que le versement sera effectué mensuellement.
- **CHARGE** le Maire de transmettre cette délibération au Président de la CC Andaine-Passais.

**2022-010 BUDGET ASSAINISSEMENT : OUVERTURE
DE CRÉDIT**

Monsieur le Maire donne lecture de l'extrait de l'article L1612-1 du CGCT, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (V) concernant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget :

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de l'autoriser à mandater les dépenses suivantes :

- Travaux d'aménagements du silo de stockage des boues pour l'incorporation de lait de chaux pour la station d'épuration au budget assainissement pour 24 504 € à l'article 2315.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater la dépense d'investissement ci-dessus présentée avant le vote du Budget Primitif 2022.

- **PRÉCISE** que ces crédits seront repris au Budget Primitif de l'exercice 2022.

2022-011 DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN

RURAL

Suite au courrier de Monsieur Fabien LEVERT et Madame Angélique LEQUEUX, demandant acquisition d'une partie, soit 85 m² du chemin rural n°125 au lieu-dit « Vauchaton »

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** de céder pour partie, 85 m² du chemin rural n°125 au lieu-dit « Vauchaton » à Monsieur Fabien LEVERT et Madame Angélique LEQUEUX,

- **FIXE** le prix de cession à un forfait de 300 € + 1€/m² au-delà de 50 m²

- **DIT** que les frais afférents à cette cession seront supportés par l'acquéreur,

- **DÉCIDE** de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°125 au lieu-dit « Vauchaton », en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration,

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à cette cession et pour signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

2022-012 DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN

RURAL

Suite au courrier de Monsieur Olivier HAVARD demandant acquisition d'une partie, soit 800 m², du chemin rural n°5 au lieu-dit « Champeaux »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** de céder pour partie, 800 m², du chemin rural n°5 au lieu-dit « Champeaux » à Monsieur Olivier HAVARD,

- **FIXE** le prix de cession à un forfait de 300 € + 1€/m² au-delà de 50 m²

- **DIT** que les frais afférents à cette cession seront supportés par l'acquéreur,

- **DÉCIDE** de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°5 au lieu-dit « Champeaux », en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration,

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à cette cession et pour signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

2022-013 TRAVAUX DE VOIRIE 2022

Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offre réalisé par la CC Andaine-Passais est triennale et que le marché a été renouvelé pour 2022/2025.

Monsieur le Maire indique que le quota voirie alloué par la CC Andaine-Passais est de 1000 euros par kilomètre :

Quota 2022 : 56 558.00 € HT

Reliquat 2021 : 5 097.83 € HT

Total Quota : 61 655.83 € HT

Les membres de la Commission Voirie font les propositions de travaux suivantes:

| voies concernées | HT | TTC |
|-----------------------------|-----------|-----------|
| La Masure | 2 605,82 | 3 126,98 |
| La Haute Baie | 2 555,00 | 3 066,00 |
| La Basse Baie | 1 779,50 | 2 135,40 |
| La Haute Chouanne | 1 620,00 | 1 944,00 |
| Vauchaton | 3 875,20 | 4 650,24 |
| Le Bas Meslay | 2 289,00 | 2 746,80 |
| La Corbière Chevallier | 7 076,40 | 8 491,68 |
| VC 10 Vauchaton/Ronceinture | 5 000,00 | 6 000,00 |
| CR22 et CR6 | 34 854,91 | 41 825,89 |
| | | |
| | 61 655,83 | 73 986,99 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de retenir les travaux ci-dessus présentés pour l'année 2022,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la CC Andaine-Passais.

**2022-014 ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET
COMMUNE**

Monsieur le Maire présente :

- la demande d'admission en non-valeur d'un montant de 228.70 € concernant des frais de cantine sur le budget de la Commune soit 46.90 € pour l'exercice 2018 soit 150.75€ pour l'exercice 2019 et 31.05 € pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de refuser la mise en non- valeur pour le montant de 197.65 € sur le budget de la Commune,

- **DÉCIDE** d'accepter la mise en non-valeur pour la somme de 31.05 € sur le budget de la Commune.

**2022-015 RESTAURATION ET ENTRETIEN DES
TOMBES DE SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE PAR LE
SOUVENIR FRANÇAIS**

Monsieur le maire indique que 2 soldats Morts pour la France sont inhumés dans le cimetière communal. Le Souvenir Français peut intervenir sur l'entretien et la restauration de ces tombes à condition qu'il bénéficie d'une concession perpétuelle gratuite.

Il s'agit d'un soldat inconnu « Mort pour la France » en juin 1940 sépulture se trouvant dans le cimetière communal. Ainsi que Monsieur Maurice Morand « Mort pour la France » le 16 juin 1940.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre autorise la Commune à accorder à titre d'hommage public des concessions perpétuelles à titre gracieux pour l'inhumation des soldats « Morts pour la France ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** d'accorder à titre de reconnaissance publique, des concessions gratuites et perpétuelles pour la sépulture des enfants et des personnes de la Commune « Morts pour la France ».

- **AUTORISE** l'association le Souvenir Français à restaurer et entretenir les tombes ci-dessus désignées - Sépultures se trouvant dans le cimetière communal.

**2022-016 DÉLÉGATION A HUBERT FOURNIER –
CONSEILLER MUNICIPAL -**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article
L 2122-18,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales
de procéder à une délégation au bénéfice de Monsieur FOURNIER Hubert, les
délégations des autres adjoints restant inchangées,

Article 1 : Monsieur. FOURNIER Hubert Conseiller Municipal, est
délégué au suivi des grands travaux à compter du 1^{er} mars 2022.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie,
et copie en sera adressée à M. le Sous-Préfet. En outre, une expédition en sera transmise
à M. le Receveur Municipal.

Monsieur Hubert FOURNIER assiste à l'exposé mais ne prend pas part au
vote.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il décide de baisser son
indemnité au taux de 39.01 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter
du 1^{er} mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une
abstention :

- **PREND ACTE** de la décision de M. le Maire
- **DÉCIDE** avec effet au 1er mars 2022 de fixer le montant des indemnités
pour l'exercice effectif des fonctions des Adjoints comme suit :

. 1er adjoint : 11.99 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
. 2ème et 3ème adjoint : 8.77 % de l'indice brut terminal de la fonction
publique,

. Délégation « grands travaux » : 3.86 % de l'indice brut terminal de la
fonction publique,

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022.

INFORMATIONS DIVERSES

. Demande d'éclairage public lieu-dit l'Aumône

Suite aux travaux des entrées de bourg, et à la future modification de la
signalisation, des administrés ont fait une demande écrite pour la prolongation de
l'éclairage public au lieu-dit l'Aumône.

. Devis pour la redorure des lettres sur le monument aux morts

Présentation de la facture reçue pour la redorure des lettres en or sur le monument aux morts, avec la question de l'organisation pour le nettoyage du monument au Karcher en amont.

. Cérémonie d'anniversaire avec le Souvenir Français

Pour le centenaire de la pose du monument en mémoire des soldats morts pour la France en date du 11 juin, le Souvenir Français souhaite faire une cérémonie, et participer financièrement à l'impression des noms des soldats tombés lors de la guerre d'Algérie.

. Compte rendu Gîte de Bellevue

L'année 2021 est bénéficiaire. Dernièrement, une nouvelle cuisinière est arrivée. En réflexion sur le développement du portage de repas.

. Réunion préparation saison touristique avec Romain Langlin

Rendez-vous la semaine prochaine pour l'organisation de la saison touristique. A la recherche d'une personne en remplacement de Thomas Perret pour tenir la buvette du plan d'eau et réaliser le ménage du camping.

. Compte rendu travaux cantine et la salle polyvalente

Les travaux actuels dans la cantine et dans la salle polyvalente devraient être terminés en fin de semaine.

. Fermeture d'une classe au RPI

Une fermeture de classe a été actée par le DASEN : Mobilisation des élus contre cette décision

. Dates à retenir :

Commission des finances : 28 mars 2022 – 20 h

Prochain conseil municipal : 11 avril 2022 – 20 h

. Tableaux des élections des 10 et 24 avril 2022

Un tableau sera envoyé par mail afin que chacun se positionne pour les prochaines élections des 10 et 24 avril 2022.

. Phase 2 des travaux pour l'aménagement de la place

Le projet est pris en considération par la CDC.

L'étude et le suivi des travaux ne seront pas assurés par Ingénierie 61.

INFORMATIONS ET QUESTIONS ORALES

- La Réouverture de l'école de pêche se fera lors des vacances scolaires.
- Travaux de création de station de pompe à Cigné pour le Syndicat d'Eau COMAVA.


La séance est levée à 23 heures 20

Le Secrétaire

Le Maire



Christine TARTIER



Éric LEROUX

CANU Emmanuel

COME Michel

QUINTON Véronique

LEROYER Stéphane

FOURNIER Hubert

ESTEBES Laëtitia

JAMELOT Jean-François

LHERMITTE Yvon

FIAULT Franck

LEDAUPHIN Jérôme

DUBOST Lysandre

Commune : SAINT-FRAIMBAULT – ORNE
CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Session ORDINAIRE**
 Session à HUIS CLOS

Mesdames, Messieurs les Elus,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le Lundi 11 avril 2022 à 20h précises à la mairie.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Elus, à l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Saint-Fraimbault, le 06 avril 2022.


 Le Maire,
 Eric LEROUX.

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la séance du 28 février 2022
- Vote des comptes de gestion 2021
- Vote des comptes administratifs 2021
- Affectation des résultats 2021
- Vote des taux d'imposition 2022
- Budgets Commune et Régie Tourisme et Loisirs : Subvention aux associations 2022
- Vote des budgets communaux 2022
- Approbation rapport CLECT du 21 février 2022
- Demande d'autorisation de travaux au Point Nommé
- Informations diverses
- Questions orales

POUVOIR

Je soussigné,, donne pouvoir à

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2022 à 20 h,
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à, le.....

Signature